

Fiche de liaison et de signalement

Collectivité

Fiche à renvoyer au service Handicap et Maintien dans l'emploi.

Important : l'agent devra être averti que les informations contenues dans ce document sont strictement confidentielles et ne peuvent être communiquées que dans le cadre des commissions Maintien dans l'emploi.

ı. Agent				
Civilité : Nom : Date de naissance Téléphone : Adresse : CP : Diplôme(s) et form		Prénom : Mail : Ville :		
Poste de travail : Date d'embauche Métier : Grade : . Titulaire Contractuel Autre :	temps complet	temps non complet + de 28h	temps non complet - de 28h	
Situation actuelle : En poste En arrêt de travail depuis le : Accident du travail ou maladie professionnelle CLM / CLD / CGM Disponibilité d'office pour maladie Autres :				
Reconnaissance Travailleur Handicapé obtenue. Période : Dossier R.T.H. envisagé Dossier R.T.H. en cours Autres types de bénéficiaires :				
2. Les interlo	ocuteurs			
Collectivité ou ét Adresse : Contact : CP : Courriel : Téléphone :	ablissement :	Fonction : Ville :		
Médecin du trava Nom : Courriel : Téléphone : Adresse :	ail	Prénom :		
CP:		Ville :		



Date de transmission de la fiche de liaison au service Handicap et Maintien dans l'emploi :

Dernier avis du comité médical ou de la commission de réforme

Séance du :	·	
Reclassement en un autre emploi : 1° Avis :		
2° Observations:		
3° Avis complémentaires :		
Aptitude aux fonctions	:	
1° Avis:		
2° Observations:		
3° Avis complémentaires :		
_	ongue maladie (ou congé grave maladie) ou de longue durée :	
1° Avis:		
2° Observations:		
3° Avis complémentaires:		
Mise en disponibilité d	'office pour maladie :	
1° Avis:		
2° Observations:		
3° Avis complémentaires :		
	e ou accident de service reconnu:	
1° Avis:		
2° Observations:		
3° Avis complémentaires :		
Opportunités rep		
Maintien au poste déjà envisagé, si oui quelles mesures :		
iviaintien au poste deja ei	ivisage, si oui quelles mesures :	
Maintien à un autre poste déjà envisagé, si oui quelles mesures ? :		

Le contexte général (taille de la collectivité, souhait de l'agent et de l'employeur...) laisse imaginer une possibilité de maintien, mais aucune opportunité précise n'est envisagée.

Solutions externes déjà envisagées, lesquelles ? :